



SERVICE MARCHÉS PUBLICS

HHABD - Affaire suivie par Hicham HRITANE
02.54.58.42.55

18 FEV. 2015

Blois, le

Monsieur Roberto MONTERRAT
Président de l'association ADMIS SERVICES
Association des Distributeurs de Matériel
Incendie et Services
Domaine de la Métairie Dubraud
33920 SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE

Monsieur le Président,

Vous m'avez fait part, à de nombreuses reprises, de votre souhait d'abandon de la certification de service APSAD, au profit d'une notion plus large permettant d'inclure la charte ADMIS SERVICES comme équivalence APSAD, dans les procédures d'Appel d'offres.

Le Conseil général de Loir-et-Cher a le souci de garantir la liberté d'accès à la commande publique.

Aussi, depuis 2010, il est précisé dans les consultations lancées par les services relatives à la sécurité incendie, que ces dernières sont ouvertes à la certification APSAD ou tout autre certification équivalente.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL

Pour le Président du Conseil général
et par délégation,
Le Chef du service,


Hicham HRITANE